

Bonjour à tous,

La direction nous a présenté un nouvel avenant à l'accord 93 sur le Perco qui consiste à modifier la gestion pilotée.

Ce nouveau mode de gestion des avoirs permet de façon progressive et automatisée de réduire les risques financiers à l'approche de la date de la retraite.

Aujourd'hui 132 personnes ont souscrits au PERCO (14 cadres, 39% sont des maitrises).

74% des salariés qui ont souscrits ont plus de 45 ans (47% ont 55 ans et plus).

Nous sommes signataire de cet accord.

Ugo LIPPOLIS

DS CFE CGC AREA